

M. Knowles: Le député est-il persuadé d'avance que la chose serait inutile? Ne croit-il pas que s'il se joignait à nous, nous pourrions peut-être l'emporter?

M. Olson: Nous savons ce qui arriverait si le député pouvait faire les choses à sa guise. Le résultat final ne serait pas à l'avantage de nos vieillards qui ont bien besoin de ce supplément; le plus tôt sera le mieux. Une façon d'atteindre cet objectif serait d'adopter les mesures législatives qui nous sont soumises.

M. Knowles: L'amendement relatif à la loi sur la sécurité de la vieillesse n'a-t-il pas été adopté déjà? N'est-il pas présentement en vigueur, que le projet de loi actuel soit adopté ou non?

Une voix: Elle l'est sûrement.

L'hon. M. Monteith: Sûrement.

M. Lewis: Le député le sait bien.

M. Olson: Le député de Winnipeg-Nord-Centre et les collègues souriants qui l'entourent savent que, bien que nous ayons à adopter des mesures agréables, il nous faut aussi accepter la tâche pénible de recueillir l'argent. Si jamais ils viennent à former un gouvernement et s'ils croient qu'ils peuvent éviter cette tâche désagréable, leur réveil sera brutal, de même que celui des gens qui acceptent leurs âneries depuis des années.

M. Douglas: Le député n'a-t-il pas affirmé qu'il existe des fonds en quantité suffisante jusqu'à 1969? Même si l'amendement du député de Winnipeg-Nord-Centre était adopté il y aurait encore une somme suffisante pour financer le projet jusqu'à la fin mars 1971. Comment alors l'amendement pourrait-il retarder le versement du supplément aux bénéficiaires de la pension de vieillesse?

• (4.30 p.m.)

M. Olson: C'est exact, mais le chef du Nouveau parti démocratique n'a rien compris à mon argument. Il sait fort bien qu'on ne le fera pas de toute façon. Nous perdons tout simplement notre temps, car tous les arguments invoqués en faveur du renvoi du projet de loi au comité ont déjà été présentés et rejetés. L'amendement vise seulement au renvoi du bill au comité pour qu'on y reprenne l'étude de l'article 1. De plus, ce nouvel examen se ferait en fonction des arguments qu'on a déjà fait valoir.

[M. Olson.]

M. Howard: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement au sujet du député. Je vous demanderais de cesser de lui accorder la parole car il devrait manifestement être au Sénat et les libéraux devraient l'y nommer.

M. Olson: Si la proposition du député de Skeena donne les mêmes résultats que ses autres propositions, je recommanderais au parti libéral de n'en tenir aucun compte.

Mon argument vise avant tout à convaincre la Chambre d'être assez réaliste et pratique pour s'apercevoir que la meilleure façon de procéder, c'est de disposer de cet amendement et de passer aux autres travaux dont les députés sont chargés. Nous avons entendu tous les arguments valables possibles. On ne saurait poursuivre le débat sans répéter les mêmes arguments, sur lesquels la Chambre s'est déjà prononcée.

Permettez-moi de signaler, monsieur l'Orateur, que selon le Règlement, la Chambre ne doit tenir qu'une session par année. La présente session a commencé le 18 janvier 1966 et dure depuis treize mois déjà. Si les travaux de la Chambre n'avancent pas, c'est que les députés ne cessent d'invoquer le Règlement pour nous faire perdre plus de temps. J'estime donc que la façon la plus rapide de disposer de la mesure dont la Chambre est saisie, c'est de lui faire subir la troisième lecture. Ce bill n'est pas parfait, j'en conviens, mais nous devrions passer à d'autres questions, qui réclament notre attention.

L'hon. J. W. Monteith (Perth): Monsieur l'Orateur, j'aimerais éclaircir un point soulevé par le député de Medicine Hat. Selon lui, les allocataires de la sécurité de la vieillesse ne toucheraient pas ces versements rétroactifs au 1^{er} janvier si nous n'adoptions pas le bill. Il sait très bien que cela ne tient pas debout.

M. Olson: Je n'ai jamais dit une chose pareille.

L'hon. M. Monteith: Il l'a laissé entendre. Il a ajouté qu'à l'étape de la troisième lecture la discussion était futile et déconcertante. Sans doute respecte-t-il assez le Règlement de la Chambre pour savoir que nous devons suivre une certaine procédure et qu'un bill ne devient loi qu'une fois le dernier pas franchi. Nous en sommes toujours au bill n° C-268, et tout ce qui s'est dit jusqu'ici à l'étape de la troisième lecture devait l'être. Je crois que ses propos étaient complètement ridicules.